

je conclurais que l'Etat de l'Illinois est en train d'avoir la plus forte récolte du monde entier, en dehors de la Mandchourie, cela va de soi.

L'hon. M. CAHAN: Et l'Illinois n'est pas une région tropicale.

M. MacNICOL: Pour ma part, je conçois que les manufacturiers ne s'opposent pas à ce numéro, car, ils verraient d'un bon œil que les fèves soient admises en franchise pourvu qu'ils ne puissent obtenir au pays tous les approvisionnements dont ils ont besoin. Cependant, pour le bénéfice du cultivateur qui désire se livrer à ce genre de culture, je veux appuyer toute mesure qui pourra lui aider dans cette voie là, soit dans l'Ontario, soit en Colombie-Britannique, soit dans n'importe quelle autre province. Je parle en ce moment au nom des cultivateurs de l'ouest de l'Ontario qui se livrent à ce genre de culture. Si la fève soya est de nature à les aider, j'en suis; de fait, du moment que le cultivateur est prospère, nous le sommes tous.

L'hon. M. DUNNING: Je serais fort reconnaissant au comité s'il voulait bien laisser adopter le numéro concernant les fèves soya. Dans ce cas, je proposerais que le comité lève la séance, fasse rapport sur l'état de la question et s'arrange pour que mon honorable ami le ministre des Pensions (M. Power) soumette les crédits de son ministère à l'examen du comité un peu avant que l'horloge marque six heures. Pour ce qui est des remarques faites par le très honorable chef de l'opposition, je me bornerai à répondre ceci: La fève soya est assurément une fève attrayante; je parle avec tout le sérieux dont je suis capable. Il n'y a pas, à ma connaissance, de produit récolté pour lequel l'homme ait découvert autant de modes d'emploi. D'une façon générale, on peut dire que cette fève vient bien partout où l'on peut cultiver le maïs avantageusement. Les zones de la province d'Ontario où l'on peut ainsi cultiver le maïs, —et elles sont de très faible étendue,—peuvent également produire la fève soya en abondance me dit-on. Cependant, en dépit du prix élevé auquel les fèves soya se sont vendues, depuis quelques années, la superficie consacrée à la culture de cette légumineuse par tout le Canada n'excède pas 10,000 acres dont une bonne moitié au moins vise à faire de la provende au lieu de s'en tenir à la récolte de la fève; voilà qui fait voir les difficultés qu'offre cette culture. En ce qui regarde l'huile extraite de la fève soya, je ferai observer qu'elle est admise en franchise sous le régime de tous les tarifs en vigueur depuis des années; il en va de même en ce qui regarde les fèves soya qui servent

à fabriquer la provende et les engrais; ce sont là les deux modes d'utilisation les plus en vogue au pays. Au cours des cinq dernières années, le ministre des Finances a reçu des centaines de demandes concernant l'admission en franchise de ces fèves, de l'huile et de la farine pour diverses fins, y compris des aliments comestibles; l'huile sert à des fins industrielles, et la farine provenant de la fève soya sert à divers usages. C'est donc une question à discuter que de savoir s'il est préférable pour le citoyen du Canada de pouvoir consacrer à tous les usages les fèves soya récoltées à l'étranger ou bien de tenter de développer sur une haute échelle la culture de cette légumineuse au Canada. Je voudrais bien pouvoir croire qu'il serait possible d'ajouter un produit de plus aux produits des six pouces de la surface de notre sol, surtout s'il s'agissait d'un produit de l'importance des fèves soya, mais jusqu'à présent...

L'hon. M. CAHAN: L'honorable député me permettra-t-il de lui demander s'il est certain que seuls les pays qui produisent du maïs sur une base commerciale peuvent produire des fèves soya?

M. BRADETTE: C'est certain. Tous les cultivateurs vous le diront.

L'hon. M. CAHAN: Il est certain qu'en Mandchourie on produit des fèves soya en grande abondance. Ce pays ressemble beaucoup à notre Nord-Ouest, beaucoup à l'Alberta.

L'hon. M. DUNNING: J'en étais à indiquer quels sont les pays agricoles qui peuvent produire ces fèves. Je ne veux pas affirmer à l'honorable député que la Mandchourie peut ou ne peut pas produire de maïs, mais je suis bien certain qu'elle produit des fèves soya en grande abondance.

L'hon. M. CAHAN: En quantités énormes.

L'hon. M. DUNNING: J'ai assez foi en l'esprit d'initiative des cultivateurs canadiens de chaque province pour savoir qu'avec l'aide qu'ils ont reçue sous ce rapport des fermes expérimentales, d'un océan à l'autre depuis au moins vingt ans, si l'entreprise avait été possible du point de vue commercial, ils auraient cultivé des fèves soya, étant donné les prix élevés du passé et les prix élevés qui se maintiendront encore pendant quelques années.

M. MacNICOL: Le ministre est-il au courant des résultats obtenus par les cultivateurs de l'ouest de l'Ontario—des comtés d'Essex, peut-être, et d'Elgin, Norfolk et Lambton—dans la culture du soya?

L'hon. M. DUNNING: Non.